

SÉANCE DU 10 MAI 2017

N° 91/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 2 mai 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 17 mai 2017,

Objet de la délibération :
Vélos à Assistance Electrique (VAE) : mise à disposition aux communes de la CCLL

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 74
- Absents : 25
 - Dont suppléés : 4
 - Dont représentés : 9
 - Excusés : 3
 - Non excusés : 9
- Votants : 87

L'an deux mil dix-sept

Le dix mai,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité du "Berceau du Comté" à Déservillers sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mai

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Chatelain Claude à M. Sage Jean-Luc, M. Longeot Jean-François à M. Breuillot Laurence, M. Oudet Alain à M. Gallet Serge, M. Lievremont Jean-Michel à M. Bonnefoy Frédéric, M. Ducret Sylvain à M. Petit Marie-Jeanne, M. Bertin Nathalie à M. Prost Jean-Paul, M. Chabod Gérard à M. Pernin Daniel, M. Groshenry Maxime à M. Faivre-Pierret Christophe, M. Gaillard Marcel à M. Bérion Dominique

Procuration

M. Laithier Didier par M. Vernerey, M. Chaussarot Michel par M. Bole, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Demesmay Maurice par M. Monnier Alain

Suppléé(e)s

Excusé(e) Mme Faillenet Bernadette, M. Bruchon Pierre, M. Quete Gérard

Absent(e)s

Mmes Breuillot Christine & Faillenet Maryse, Ms. Maurice Jacques & Percier Pascal, M. Ragot Maryvonne, M. Moniotte Jacques, M. Pogliano Jean-Louis, M. Petetin Yves & M. Paul Jacques

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Nathalie Van de Woestyne, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- Vu l'acquisition par la Communauté de Communes du Canton de Quingey de 10 vélos à assistance électrique (VAE), pour promouvoir l'usage de modes de déplacement doux,

Considérant la demande de mise à disposition de ces VAE aux communes hors période "touristique",

Le conseil à l'unanimité :

- Valide la mise à disposition de ces vélos aux conditions définies dans la convention jointe,
- Autorise le Président à les signer.

Fait et délibéré en séance, le 10.05.17
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président